



PROJET SALF

Rapport d'activités Novembre 2015

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	2
3 Légal	4
4 Media.....	5
5 Management	8
6 Relations extérieures	9
7 Conclusion	10

Points principaux

- Une opération le 06 novembre 2015 ayant conduit à l'arrestation des trafiquants Moustapha DIOP, Ibrahima SECK et Babacar SEYE poursuivis pour flagrant délit de détention et commercialisation de perroquets gris timnehs, de tortues et de pélicans blancs (faisant partie des espèces animales intégralement protégées)
- Le coordinateur SALF est absent pendant le mois de Novembre pour appuyer GALF dans l'objectif du tournage d'un documentaire pour TF1 sur la criminalité faunique, le trafic de grands singes en Guinée Conakry.
- Suite à l'opération du 06/11/15, au premier jugement rendu le 16/11/15 sur la base des infractions au code de la chasse et de la faune, une deuxième procédure, au code pénal cette fois-ci est en cours de discussion avec la Direction des Eaux et Forêts pour « Vol et complicité de Vol » de perroquets Timneh.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	1
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	0

- **1** enquête a été réalisée durant le mois de Novembre 2015 à Dakar dans **1** région.

Durant le mois de **Novembre** 2015, le département d'investigation a mené **1** enquête dont **1** a abouti à une opération.

Les investigations sont au ralenti en Novembre car notre enquêteur est en arrêt maladie pour 10 jours. Nous avons un besoin urgent de recruter 2 enquêteurs supplémentaires en test/formation. Ceci est une priorité pour le début de l'année 2016.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	3
Nombre de trafiquants en fuite	0

- 1 opération a eu lieu : Une opération le 06 novembre 2015 ayant conduit à



l'arrestation des trafiquants Moustapha DIOP, Ibrahima SECK et Babacar SEYE poursuivis pour flagrant délit de détention et commercialisation **de 4 perroquets gris timnehs, de 10 tortues et de 2 pélicans blancs** (faisant partie des espèces animales intégralement protégées). A la stupéfaction de SALF, les 4 perroquets Timneh saisis lors de cette arrestation étaient bagués au nom de l'ONG WPT qui a financé les soins ainsi que la préparation à la réhabilitation des 109 perroquets Timneh saisis lors de la précédente opération d'arrestation d'Aziz Sall, le 18 Septembre 2015. L'ONG WPT avait

identifié chaque perroquet Timneh à l'aide d'une bague métal sertie à chaque patte des oiseaux. Ces bagues sont frappées du nom du bagueur (WPT) du pays de baguage (AFRIQUE) et de l'année de baguage (2015) ainsi que d'un numéro de série pour chaque oiseau. Il ne pouvait donc pas y avoir de doute quant à la provenance de ces 4 perroquets Timneh. Ils ont été dérobés dans la volière WPT qui se situe au sein du Parc de Hann, sous la responsabilité de la Direction des Eaux et Forêts.



3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	2 (11 et 16 nov : tribunal de Grande Instance de Dakar, affaire Tafa Diop du .6/11/15)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	3 Prison centrale de Dakar
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	0

2 audiences sont tenues dans 1 tribunal de Grande Instance Dakar avec 3 présumés trafiquants poursuivi dont 3 en détention et 0 sous contrôle judiciaire avec une décision de justice

Arrestation	03 trafiquants sont arrêtés dont (02) le 06 novembre et (01) le 07 novembre
Audition	le 07 novembre les 02 ont été auditionnés un par un. le 08 novembre le troisième trafiquant est auditionné seul. Le 09 les trois trafiquants sont auditionnés ensemble
Garde à vue	06 novembre : début de la garde à vue des 02 premiers arrêtés. 07 NOVEMBRE : début de la garde à vue du troisième arrêté. Au total les deux premiers ont fait 03 jours de garde à vue et le dernier 02 jours.
Déferrement	09 NOVEMBRE : Déferrement des 03
Mandat de dépôt	09 NOVEMBRE : les 03 sont placés sous mandat de dépôt
Première audience	Audience du 11 novembre : le tribunal de grande instance a retenu l'affaire pour débats et plaidoiries et l'a mise en délibéré pour décision être rendue le 16 novembre
Deuxième audience	Audience du 16 novembre : le tribunal a rendu sa décision en condamnant les trois à 6 mois ferme chacune avec 7 millions à titre de dommages-intérêts à payer solidairement et a mis les dépens à leurs charges.
Total jours en détention au mois de novembre	24 JOURS

Suite à l'opération du 06 novembre 2015 ayant conduit à l'arrestation des trafiquants Moustapha DIOP, Ibrahima SECK et Babacar SEYE poursuivis pour flagrant délit de détention et commercialisation de perroquets gris timnehs, de tortues et de pélicans blancs (faisant partie des espèces animales intégralement protégées), le département légal de SALF a activement suivi toute la procédure.

Arrêtés les 06 et 07 novembre, ils ont été tous auditionnés, d'abord individuellement puis collectivement aux dates du 07, 08 et 09. Leurs gardes à vue ont duré 72 heures pour les deux premiers arrêtés et 48 heures pour le dernier.

Ils ont été déférés le 09 et placés sous mandat de dépôt de dépôt le même jour.

A la première audience du 11 novembre, le tribunal de grande instance a retenu l'affaire qui, d'ailleurs, était en état d'être jugé. Après les débats et les plaidoiries, le tribunal a décidé de mettre l'affaire en délibéré au 16 novembre pour décision être rendue.

A la date du 16 novembre, le tribunal a retenu 6 mois ferme pour chacun des trafiquants avec 7 millions à titre de dommages-intérêts à payer solidairement et a mis les dépens.

Depuis leurs arrestations jusqu' à la date du 30 novembre, les trafiquants font l'objet de 24 jour de détention.

RECOMMANDATIONS

Dans cette affaire, les véritables responsables ne sont pas encore poursuivis. Il s'agit concrètement de la mise sur le marché des trafiquants, des perroquets qui avaient déjà l'objet de saisis et mis en quarantaine dans une volière au parc de "Hann" sous le contrôle d'agents des eaux et forêts. La volière se fermait à clé et, les mailles de cette volière sont infranchissables. Malgré tout 28 perroquets qui ne sont pas morts ont disparu. Qu'il a bien lieu de présumer une infraction de vol.

Qu'il est recommandé de situer la responsabilité de toutes personnes impliquées. Cela passe nécessairement par l'ouverture d'une procédure pour vol avec l'établissement d'une plainte.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 0			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	10	3

- Au courant du mois de Novembre 2015, il y a eu production de **13** pièces médiatiques dans la presse dakaraise en ligne dont **0** pièces télévision, **0** pièces radio, **10** pièces internet et **3** pièces presse papier. Ces publications portaient essentiellement sur l'opération du 06 novembre 2015 ayant conduit à l'arrestation des trafiquants Moustapha DIOP, Ibrahima SECK et Babacar SEYE poursuivis pour flagrant délit de détention et commercialisation de perroquets gris timnehs, de tortues et de pélicans blancs (faisant partie des espèces animales intégralement protégées)

- Quelques exemples de pièces médiatiques produites sur internet :

Dakaractu **DES OFFRES EXCEPTIONNELLES** **À partir de 70 000 000 F**

CRIMINALITE FAUNIQUE - 3 trafiquants condamnés à 6 mois prison ferme et au paiement solidaire de 7 millions CFA



PALAIS DE JUSTICE DE DAKAR

Amudi Pour détention, circulation et commercialisation illégale d'espèces animales intégralement protégées, 3 trafiquants ont été condamnés à 6 mois ferme de prison ferme et au paiement solidaire de 7 millions de Francs CFA à titre de dommages et intérêts par le Tribunal de Grande Instance de Dakar.

À l'origine, il s'agissait de l'arrestation d'un trafiquant, Moustapha DIOP, arrêté en possession d'espèces intégralement protégées dont des pélicans blancs, des tortues et 04 perroquets gris Timneh. En septembre, ces mêmes perroquets Timneh avaient déjà été saisis lors de l'arrestation d'Abdoul Aziz SALL, dealer majeur impliqué dans un réseau international de trafic d'espèces protégées. De ce trafic, il a été saisi beaucoup de perroquets dont 109 perroquets gris Timneh. Ils étaient mis en quarantaine dans une volière au parc de « Hann ». La volière était fermée à clé et ses mailles infranchissables. Un agent des Eaux et Forêts détenait la clé et était chargé, en contrepartie de la perception d'une prime distincte de son salaire, de les nourrir et nettoyer les lieux.

Monsieur Moustapha DIOP, le trafiquant arrêté en possession de ces espèces intégralement protégées, avoue avoir acheté les 4 perroquets d'un éleveur, lequel a précisé les avoir lui-même acheté auprès d'un animalier du nom de Babacar SEYE, contractuel aux Eaux et Forêts. Pourtant même bagués à la patte par une bague unique et facilement identifiable, Babacar SEYE n'a pas hésité à les vendre.

À la barre, le commandant Sonko des Eaux et Forêts, en sa qualité de partie civile a demandé au Tribunal de poursuivre toute la chaîne de responsabilité jusqu'à interroger l'agent en charge de l'entretien de la volière. Selon lui, il n'est pas question que l'on saisisse l'administration des [original_referer=http://33A%2F2F%2Fwww.dakaractu...](http://33A%2F2F%2Fwww.dakaractu...)

L'avocat de l'Etat, Me Bamba CISSE, poursuivant dans le même registre, a demandé au Tribunal de requalifier les faits et de retenir aussi l'infraction de vol, et ainsi poursuivre dans ce sens.

Malheureusement, le Tribunal ne les a pas suivis et s'est limité aux infractions fauniques avec la décision ci-dessus. Un autre avocat agissant dans l'anonymat a déclaré « cette décision est discriminatoire, les vrais responsables des Eaux et Forêts ne sont punis. Ce sont les innocents qui sont condamnés pour cette affaire ».

Cette forte décision de Justice, 6 mois ferme à l'encontre de ces 3 trafiquants, est à saluer. Mais les complices doivent être tenus pour responsables. Falce la une première décision de justice militant pour l'effectivité de la loi faunique mais discriminatoire ?

Autres articles

- 2ème Edition de la journée de l'élevage : Le stade de Koungheul est déjà plein à craquer
- Journées Nationales de l'élevage - Macky Sall lance l'opération « autofinancement en moutons »
- ARRIVEE DE MACKY SALL À KOUNGHEUL POUR LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ÉLEVAGE
- Alphabétisation : Un plan d'accélération de l'Alphabétisation au Sénégal comme panacée
- Affaire Mamadou Diop - Le procès des deux policiers reprend aujourd'hui

Dakar actu

Dakar le 26-11-2015 **SUR LE FIL** : « Le Pds sera à l'accueil du Président Macky Sall »

CRIMINALITE FAUNIQUE

Arrestation d'un trafiquant et disparition d'espèces protégées

26/11/2015



Au mois de septembre dernier, Abdoul Aziz SALL, un trafiquant international d'espèces animales sauvages intégralement protégées, a été arrêté, suite à une opération conjointement menée par la police de la Sécurité Urbaine de Dakar et la Direction des Eaux et Forêts appuyés par le projet SALH (Sénégal- Application de la Loi Faunique) spécialisé dans la lutte contre la criminalité faunique. Pourtant largement impliqué dans le trafic international, il exportait des produits fauniques en contrebande dans de nombreux pays, y compris dans l'Union Européenne malgré l'embargo en vigueur, mais le Ministère de l'Environnement a une nouvelle fois décidé de faire une transaction. Toutefois Aziz SALL, fut jugé et condamné pour faux et usage de faux document à 3 mois de sursis. Un permis CITES du Mali avait été saisi sur lui.

Lors de l'opération qui a conduit à l'arrestation de Aziz SALL, 700 perroquets ont été saisis, y compris 109 perroquets gris Timneh et placés au parc de « Hann » sous la garde des agents des Eaux et Forêts pour leur réhabilitation et leur relâcher dans la nature dans leur pays d'origine. Et aux cours des dernières semaines, 29 de ces perroquets Timneh d'une haute valeur commerciale ont disparu sans explication.

Vendredi 06 novembre 2015, lors d'une nouvelle opération menée par la même équipe, un autre présumé trafiquant du nom de Moustapha DIOP a été arrêté en baguant défil de détention et commercialisation de 4 perroquets Timneh, 2 pélicans blancs et 10 tortues, tous intégralement protégés par la loi.

Ironie du sort, les 04 perroquets Timneh confisqués à Moustapha DIOP font partie des nombreux saisis lors de l'arrestation d'Abdoul Aziz SALL. Ils sont donc retournés dans le circuit du trafic et ont été saisis à nouveau dans les mains d'un autre trafiquant. Ils avaient été bagués à la patte après leur saisie avec une bague unique, il a donc été facile de les reconnaître. Après, 2 autres personnes impliquées des noms d'Ibrahima Beck et Babacar Seye ont été interpellés. Les perroquets étaient gardés dans une volière qui se fermait à clé. Seul un agent des Eaux et Forêts en possédait les clés.

Cette volière a été construite sur financement de World Parrot Trust (WPT), une ONG internationale qui a pour mandat la protection des perroquets dans le monde et qui appuie la Direction des Eaux et Forêt du Sénégal pour la réhabilitation et la réintroduction, dans leur milieu la prise en charge totale des gris Timneh est assurée par WPT.

Il faut espérer que toute la lumière soit faite sur cette histoire étrange. Le Sénégal, lors des dernières élections, était identifié par la communauté internationale comme étant une plaque tournante pour l'exportation et la réexportation de perroquets africains à l'échelle mondiale. Le cas Aziz SALL fut très suivi par la communauté internationale puisque il s'agissait enfin de la première action contre ce trafic de perroquets au Sénégal. Mais pour l'instant ni la Convention CITES qui réglemente le commerce international des espèces, ni le code de chasse, ou les politiques mises en œuvre, n'ont pas suffi à les protéger. Le recours récurrent à la transaction par des autorités censées apporter leur protection témoigne de la vulnérabilité des espèces sauvages menacées d'extinction et du manque



Détention et commercialisation illégale d'animaux protégés : 6 mois ferme pour trois trafiquants

MAMADOU | THALIA | Actualités | 24 November 2015

Le Tribunal de grande Instance de Dakar a infligé, le 16 novembre dernier, une peine de 6 mois de prison ferme à trois trafiquants d'espèces animales protégées. Ces derniers vont payer solidairement la somme de 7 millions de francs en guise de dommages et intérêts. Malgré tout, les présumés complices ne sont pas inquiétés, ce qui désole les défenseurs des animaux protégés.

Les défenseurs des animaux protégés affichent un sourire mesuré. Ce sentiment est motivé par la dernière décision du Tribunal de grande instance de Dakar sanctionnant trois trafiquants d'espèces animales protégées. Cette décision, jugée « exemplaire » et rendue le 16 novembre dernier, est une condamnation à 6 mois ferme et des dommages et intérêts de 7 millions à payer solidairement par les trois en cause. Cette sentence sanctionne en effet, les actes de « détention, circulation et commercialisation illégale d'espèces animales intégralement protégées ». Cette affaire découle, d'après un communiqué rendu public hier, « de l'arrestation d'un trafiquant, Moustapha DIOP, arrêté en possession d'espèces animales intégralement protégées dont des pélicans blancs, des tortues et 4 perroquets gris Timneh ». « Un représentant, pour sa part, pas même perçus, a même avoué déjà être saisi lors de l'arrestation de Abdoul Aziz SALL, dealer majeur impliqué dans un réseau international de trafic d'espèces protégées. Beaucoup de perroquets, dont 109 perroquets gris Timneh ont été saisis de ce trafiquant. Ces espèces animales étaient mises en quarantaine dans une volière au parc de « Hann ». La volière était fermée à clé et ses mailles infranchissables. Un agent des Eaux et Forêts détenait la clé et était chargé, en contrepartie de la perception d'une prime distincte de son salaire, de les nourrir et nettoyer les lieux », renseigne le communiqué. Qui souligne que « Moustapha DIOP, le trafiquant arrêté en possession de ces espèces intégralement protégées, avoue avoir acheté les 4 perroquets d'un éleveur, lequel a précisé les avoir lui-même achetés auprès d'un animalier du nom de Babacar Seye, contractuel aux Eaux et Forêts. Mais, prétend-on, « pourtant même bagués à la patte par une bague unique et facilement identifiable, Babacar Seye n'a pas hésité à les vendre ».

Convenu qu'il n'est pas question que l'on saisisse l'administration des Eaux et Forêts, le commandant Sonko du même corps paramilitaire a demandé devant la barre au juge, « de poursuivre toute la chaîne de responsabilité jusqu'à interroger l'agent en charge de l'entretien de la volière ».

Sur la même lancée, l'avocat de l'Etat, Me Bamba Cissé, a plaidé la requalification des faits et demandé « de retenir aussi l'infraction de vol et, ainsi poursuivre dans ce sens ». Au final, le Tribunal n'a pas suivi ces requérants puisqu'il « s'est limité aux infractions fauniques ». Mais toujours est-il que les défenseurs des espèces fauniques continuent de plaider pour une sanction des présumés « complices » (qui doivent être tenus pour responsables).

mouatta@equotien.sn

Quelques exemples de pièces médiatiques produites sur presse papier :



Liens des 10 articles publiés :

1/ [LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE AU SENEGAL : 3 trafiquants condamnés à 6 mois prison ferme et au paiement solidaire de 7 millions CFA](#)

2/ [Lutte contre la criminalité faunique au Sénégal : 3 trafiquants condamnés à 6 mois prison ferme et au paiement solidaire de 7 millions CFA](#)

3/ <http://www.actusen.com/arretes-avec-des-pelicans-blancs-des-tortues-4-perroquets-gris-timnehs-les-trois-trafiquants-se-tapent-6-mois-ferme-7-millions-damende/>

4/ http://www.dakarflash.com/Commercialisation-de-pelicans-blancs-tortues-et-perroquets-gris-6-mois-ferme-et-7-millions-F-CFA-d-amende-pour-trois_a5610.html

5/ [LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE AU SENEGAL : 3 trafiquants condamnés à 6 mois prison ferme et au paiement solidaire de 7 millions CFA](#)

6/ <http://www.lequotidien.sn/index.php/societe/detention-et-commercialisation-illegale-d-animaux-proteges-6-mois-ferme-pour-trois-trafiquants>

7/ http://www.dakaractu.com/CRIMINALITE-FAUNIQUE-3-trafiquants-condamnes-a-6-mois-prison-ferme-et-au-paiement-solidaire-de-7-millions-CFA_a101456.html

8/ [Lutte contre la criminalité faunique au Sénégal : 3 trafiquants condamnés à 6 mois prison ferme et au paiement solidaire de 7 millions CFA : Ajonews. Un oeil sur le Sénégal et le monde](#)

9/ <http://www.lactuacho.com/lutte-contre-la-criminalite-faunique-3-trafiquants-condamnes-a-6-mois-prison-ferme-et-a-un-paiement-solidaire-de-7-millions-cfa/>

10/ [BRACONNAGE ENFIN PUNI](#)

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	2

- Opérations :

Le département légal a aidé à la planification et à la mise en œuvre de la stratégie de l'arrestation des trafiquants. Poursuivant, il a préparé, non seulement pour l'agent verbalisateur mais aussi pour l'agent de la police compétente, les procès-verbaux de

constatation d'infractions dans lesquels existe l'interrogatoire. Le questionnaire guidant l'interrogatoire de l'agent verbalisateur, préparé par le département légal, a permis de bien enfoncer les trafiquants.

- Formation/Échanges de compétences :

1 juriste en formation et renforcement des acquis au sein du réseau du 30/10/15 au 20/11/15

1 coordinateur en déplacement à GALF pour la préparation, l'assistance et l'appui à l'équipe de GALF à l'équipe de tournage de TF1 sur la criminalité faunique, le trafic de grands singes particulièrement.

1 enquêteur a été absent pour raison de santé du 09/11 au 21/11 pour raisons de santé, ralentissant les investigations de SALF ce mois-ci. Priorité est donnée en début d'année 2016 au recrutement de 2 enquêteurs en formation/test.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		7	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
			7

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 1. S.U (Sureté urbaine) Mr le commissaire adjoint
 2. SSI (Service Sécurité Intérieur) Ambassade de France
 3. Avocats SALF
 4. Direction des Eaux et Foret, Mr Sonko Abba, Point focal CITES
 5. ONUDC, Mme la coordinatrice du projet Global de lutte contre la Criminalité Faunique d'Afrique de l'Ouest
 6. Mr le procureur, point focal SALF Tribunal de Dakar
 7. Mr le Président des Juges du tribunal de Dakar

7 Conclusion

Le mois de Novembre est marqué par l'arrestation de Moustafa Diop le 06 novembre 2015 ayant conduit à l'arrestation des trafiquants Moustapha DIOP, Ibrahima SECK et Babacar SEYE poursuivis pour flagrant délit de détention et commercialisation de perroquets gris timnehs, de tortues et de pélicans blancs (faisant partie des espèces animales intégralement protégées). La nouvelle collaboration avec la Sureté Urbaine, dans le cadre des opérations se poursuit et est satisfaisante. Les magistrats du Tribunal de Dakar, continuent) prendre bonne connaissance de la criminalité faunique mais il faut encore renforcer la formation.